



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

---

# RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

---

Opposition officielle

Deuxième groupe d'opposition

---



TABLE DES MATIÈRES

Opposition officielle

Question 61	Nombre de cadres.....	1
Question 62	Nombre d'ETC et prévisions.....	3
Question 63	Nombre et pourcentage d'employés affectés à la vérification, à la perception fiscale et à la récupération fiscale .....	5
Question 65	Nombre d'employés affectés à la perception de la TVQ et de la TPS.....	7
Question 67	Montant consacré par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.....	9
Question 69	Contrebande de tabac.....	11
Question 71	Nombre d'inspections faites dans le milieu de la restauration .....	13
Question 72	Montant des amendes distribuées dans le milieu de la restauration .....	15
Question 73	Plan d'embauches pour contrer l'évasion fiscale.....	17
Question 74	Nombre de nouveaux enquêteurs .....	19
Question 75	Évolution du nombre de dossiers faisant l'objet d'une contestation .....	21
Question 76	Pourcentage des décisions maintenues face aux contestations .....	23
Question 77	Total des sommes récupérées par l'utilisation de l'indice de richesse .....	25
Question 78	Vérificateurs fiscaux .....	27
Question 79	Évolution du nombre d'inspecteurs .....	29
Question 80	Montant investi pour le développement des services électroniques.....	31
Question 81	Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours .....	33
Question 82	Taux de roulement du personnel.....	35
Question 83	Délai moyen pour le traitement d'un dossier de pension alimentaire .....	37
Question 84	Dossiers de pension alimentaire pour lesquels les sommes sont versées à temps et au complet .....	39
Question 85	Évolution des effectifs affectés à la perception de la pension alimentaire .....	41
Question 86	Nombre et nature des plaintes reçues par mois.....	43
Question 87	Planification fiscale abusive .....	45
Question 88	Comité ACCES construction .....	47
Question 89	Sommes totales investies et nombre de bénéficiaires du « crédit de droits remboursable pour perte » par région administrative.....	49
Question 90	Sommes totales investies et nombre de bénéficiaires pour les allocations du secteur minier .....	51
Question 91	État de situation des fiducies pour l'environnement ventilé par mine .....	53

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

Question 92	Ventilation par année et par minéral des droits miniers payés et impayés.....	55
Question 93	Répartition des inspecteurs d'établissements hôteliers et touristiques par région.....	57
Question 94	Liste de toutes formations, conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès, autres activités pour les inspecteurs d'établissements hôteliers et touristiques .....	59
Question 95	Nombre inspecteurs, d'inspections et de constats d'infraction pour le secteur hébergement touristique .....	61
Question 96	Nombre de signalements, de ressources et de constats d'infraction ainsi que le montant des constats d'infraction des lieux d'hébergement illégal.....	63
Question 97	Dépenses concernant le projet Facturation obligatoire secteur restauration et bars.....	65
Question 98	Dépenses concernant le projet Modernisation des activités de vérification interne.....	67
Question 99	Dépenses concernant le Service de déclaration de retenues à la source .....	69
 Deuxième groupe d'opposition		
Question 1	Liste des concours de recrutement .....	73
Question 2	Recettes fiscales récoltées dans le cadre de successions.....	81
Question 3	Recettes fiscales récoltées auprès de contribuables décédés.....	83
Question 4	Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010 et nouvelles mesures mises en place.....	85
Question 5	Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditives émises en vertu du programme du MERN.....	87
Question 6	Données compilées par rapport au crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés .....	89
Question 10	Nombre d'inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement .....	93
Question 11	Bilan des activités d'inspection en matière d'hébergement touristique.....	95
Question 12	Dépenses liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique .....	97
Question 13	Revenus fiscaux bruts amassés par la taxe sur l'hébergement touristique .....	99
Question 14	Nombre d'infractions constatées aux lois dont Revenu Québec est chargé de l'application .....	101
Question 15	Nombre de constats d'infractions émis relativement aux lois dont Revenu Québec est chargé de l'application et leur valeur monétaire .....	103
Question 16	Taux effectif d'imposition sur le revenu .....	105

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

Question 19	Dépenses encourues et études effectuées quant à l'implantation de déclarations de revenus préremplies .....	107
Question 21	Nombre d'enquêteurs de Revenu Québec en service pour faire respecter la réglementation entourant l'hébergement touristique de type Airbnb, contraventions délivrées et montant des amendes récoltées.....	109
Question 22	Contrôles de conformité fiscale effectués dans le milieu de la coiffure depuis 2014 .....	111
Question 27	Déboursés et mesures visant la conformité fiscale des détenteurs de cryptomonnaie .....	113





---

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

---

# RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

---

Opposition officielle

---





QUESTION 61

Nombre de cadres au ministère et pourcentage par rapport au nombre total d'employés.

RÉPONSE

Taux d'encadrement

	2024-2025 au 31 janvier
Nombre de cadres <sup>1</sup>	738
Nombre d'effectifs <sup>2</sup>	12 513
Taux d'encadrement	5,9 %

1. Le nombre de cadres représente tous les effectifs (630, 640, 825 et 826) en lien d'emploi avec Revenu Québec. Cela inclut les cadres occasionnels, les préretraites, les congés sans traitement et les invalidités.
2. Le nombre d'effectifs représente tous les effectifs en lien d'emploi avec Revenu Québec, incluant les étudiants et stagiaires.





QUESTION 62

Nombre d'ETC ainsi que les prévisions pour 2025-2026. Prévisions de départ à la retraite et plan de remplacement.

RÉPONSE

Effectif

	2024-2025 prévision
Effectif (en ETC)	11 520

---



**QUESTION 63**

Nombre et pourcentage d'employés affectés à :

- a) la vérification;
- b) la perception fiscale;
- c) la récupération fiscale.

**RÉPONSE**

Effectif de Revenu Québec (en ETC)

	2024-2025	
	prévision	pourcentage
Revenu Québec	11 520	100,0 %
Vérification	2 539	22,0 %
Recouvrement fiscal	1 130	9,8 %
Récupération fiscale <sup>1</sup>	3 316	28,8 %

1. La prévision de 3 316 ETC en récupération fiscale inclut la prévision de 2 539 ETC de la vérification.





QUESTION 65

Nombre d'employés affectés à la perception de la TVQ et de la TPS.

RÉPONSE

Perception des taxes

	2024-2025 prévision
Effectif (en ETC)	3 563,1

---





QUESTION 67

Montant consacré par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.

RÉPONSE

Perception des taxes du Québec

	2024-2025 prévision
Coût	258,7 M\$

---





**QUESTION 69**

Concernant la contrebande de tabac en 2024-2025, indiquez :

- a) le nombre de personnes attirées à la lutte contre la contrebande de tabac;
- b) le nombre de saisies de produits de contrebande ainsi que la valeur des saisies;
- c) le nombre d'inspections pour le contrôle de la contrebande;
- d) le nombre et le montant des amendes distribuées pour la lutte contre la contrebande.

Ventiler par région administrative.

**RÉPONSE**

- a) Le nombre de personnes affectées à la lutte à la contrebande de tabac et la ventilation par région découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.
- b) L'ensemble des saisies de tabac a été effectué dans le cadre du programme ACCES Tabac par les divers corps policiers. À cet effet, Revenu Québec agit à titre de poursuivant. La valeur totale des saisies en tabac s'élève à 7,8 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2024.

**TABLEAU 1**  
Résultat des inspections

	2024-2025 au 31 janvier
Nombre d'inspections réalisées par Revenu Québec	230

**TABLEAU 2**  
Résultat des poursuites<sup>1</sup>

	2024-2025 au 31 janvier
Nombre de condamnations <sup>2</sup> par type de personnes	
Individus	1 655
Sociétés	41
Montant des amendes <sup>2</sup>	8 358 455 \$

1. Les résultats des poursuites incluent les dossiers d'inspection et d'enquête de Revenu Québec ainsi que les dossiers provenant des corps policiers.  
 2. Le nombre de condamnations et le montant des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.





QUESTION 71

Nombre d'inspections faites dans le milieu de la restauration pour la problématique de l'évasion fiscale.

RÉPONSE

Inspections dans le secteur de la restauration et des bars

	2024-2025 au 31 janvier
Nombre d'inspections	7 629

---





QUESTION 72

Montant des amendes distribuées dans le milieu de la restauration pour la problématique de l'évasion fiscale.

RÉPONSE

Amendes dans le secteur de la restauration et des bars

	2024-2025 au 31 janvier
Montant	1 462 232 \$

---





QUESTION 73

Prévisions d'ajouts d'employés professionnels en vue de remplir le mandat d'intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale :

- a) plan d'embauche;
- b) prévision du nombre d'embauches pour les prochaines années;
- c) nombre de professionnels présentement affectés à l'évasion fiscale;
- d) nombre d'embauches.

RÉPONSE

Effectif visant à contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal

	2024-2025 prévision
Effectif (en ETC)	3 316

---





QUESTION 74

Nombre de nouveaux enquêteurs engagés par le ministère ou tout organisme qui en relève, et ventilé par mandat.

RÉPONSE

Nombre d'enquêteuses et d'enquêteurs

	2024-2025 au 31 janvier
Effectif (en ETC)	100,2

---





QUESTION 75

Évolution du nombre de dossiers qui ont fait l'objet d'une contestation, ainsi que l'évolution des coûts relatifs à ces oppositions.

RÉPONSE

Dossiers d'opposition

	2024-2025 au 31 janvier
Nombre d'entrées de dossiers	4 979
Coûts relatifs au traitement des dossiers	11,6 M\$

---





QUESTION 76

Pourcentage des décisions maintenues face aux contestations ainsi que le délai de traitement moyen.

RÉPONSE

Pourcentage des décisions maintenues face aux contestations et délai de traitement moyen

	2024-2025 au 31 janvier
Décisions maintenues	56,7 %
Délai de traitement <sup>1</sup>	
Décisions en 6 mois ou moins – Complexité faible ou moyenne	93,2 %
Décisions en 12 mois ou moins – Complexité élevée	90,9 %

1. Le nombre de jours requis pour résoudre une opposition inclut le temps compris à partir de l'enregistrement du dossier jusqu'à la communication de la décision, mais exclut le délai attribuable à la personne opposante pour fournir toute information qu'elle juge nécessaire pour traiter son opposition.





QUESTION 77

Total des sommes récupérées par l'utilisation de l'indice de richesse versus les coûts relatifs à cette utilisation.

RÉPONSE

Résultats du programme Indices de richesse

	2024-2025 au 31 janvier
Somme récupérée (en M\$)	33,1
Ressources utilisées (en ETC)	18,7
Ressources utilisées (en M\$) <sup>1</sup>	1,7

1. Ce montant a été calculé en se basant sur le salaire moyen des unités opérationnelles impliquées dans ce programme.





**QUESTION 78**

Concernant les vérificateurs fiscaux :

- a) nombre d'embauches;
- b) nombre d'heures moyennes de formation;
- c) nombre de départs (ventilé par raison du départ);
- d) nombre d'années d'expérience dans le domaine.

**RÉPONSE**

**TABLEAU 1**  
Embauche du personnel en vérification fiscale

	2024-2025
Nouveau personnel embauché	143

**TABLEAU 2**  
Formation du personnel en vérification fiscale

	Année civile 2024 au 31 décembre
Nombre moyen de jours de formation du personnel en vérification fiscale <sup>1</sup>	4,4

1. Les membres du personnel pris en compte sont ceux qui travaillent dans des unités directement liées aux activités de vérification.

À noter que les nouveaux membres du personnel en vérification fiscale reçoivent en moyenne entre 34 et 38 jours de formation lors de leur embauche selon les secteurs de vérification.

**TABLEAU 3**  
Départs du personnel en vérification fiscale chez le personnel régulier

Raison du départ	2024-2025 au 31 janvier
Retraite	42
Démission	23
Exercice du droit de retour dans la fonction publique	-
Autre	9
Total	74

- d) Revenu Québec n'est pas en mesure d'indiquer le nombre d'années d'expérience dans le domaine pour le personnel en vérification fiscale.





QUESTION 79

Évolution du nombre d'inspecteurs à l'Agence du revenu et de la masse salariale s'y rattachant.

RÉPONSE

Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs et masse salariale pour toutes les activités d'inspection

	2024-2025 au 31 janvier
Effectif (en ETC)	72,1
Masse salariale	4 950 163 \$





QUESTION 80

Montant investi pour le développement des services électroniques en 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026.

RÉPONSE

Montant investi par Revenu Québec pour le développement des services électroniques

	2024-2025 au 31 janvier
Montant investi <sup>1</sup>	4 234,5 k\$

1. Les investissements sont calculés sur la base d'estimations réalisées au début des projets.





QUESTION 81

Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours en 2024-2025.

RÉPONSE

Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours

	2024-2025 au 31 janvier
Pourcentage des déclarations de revenus des particuliers reçues électroniquement et traitées dans un délai de 14 jours	98,0 %

---





QUESTION 82

Taux de roulement du personnel.

RÉPONSE

Taux de roulement du personnel régulier, excluant les retraites

	2024-2025 prévision
Taux de roulement	2,3 %

---





QUESTION 83

Délai moyen pour le traitement d'un dossier de pension alimentaire.

RÉPONSE

Délai de traitement d'une nouvelle demande relative à une pension alimentaire<sup>1</sup>

	2024-2025 au 31 janvier
Délai moyen (en jours)	21

---

1. L'engagement pris par Revenu Québec est de traiter toute nouvelle demande dans un délai moyen de 30 jours.





QUESTION 84

Dossiers de pension alimentaire pour lesquels les sommes sont versées à temps et au complet.

RÉPONSE

Taux de régularité du versement des pensions alimentaires<sup>1</sup>

	2024-2025 au 31 janvier
Taux	73,6 %

1. Un des objectifs fondamentaux du Programme de perception des pensions alimentaires est d'assurer la régularité des paiements. Le taux représente la proportion des créanciers ayant reçu leur pension courante à temps et en entier.





QUESTION 85

Évolution des effectifs affectés à la perception de la pension alimentaire par année.

RÉPONSE

Programme de perception des pensions alimentaires

	2024-2025 prévision
Effectifs (en ETC)	911

---





**QUESTION 86**

Nombre et nature des plaintes reçues par mois en 2024-2025.

**RÉPONSE**

Nombre de demandes d'intervention et plaintes reçues au Bureau de la protection des droits de la clientèle de Revenu Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025, selon la nature de la demande ou de la plainte

Nature	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juil. 2024	Août 2024	Sept. 2024	Oct. 2024	Nov. 2024	Déc. 2024	Janv. 2025	Total
Traitement de dossiers	41	107	42	61	48	38	63	41	40	55	536
Délais	27	16	14	23	10	12	26	21	8	13	170
Qualité des services	16	5	9	6	8	10	9	5	3	6	77
Relations avec la clientèle	6	3	3	5	8	1	4	3	4	4	41
Confidentialité	-	2	-	2	-	-	-	3	-	2	9
Accessibilité	20	10	10	10	5	2	10	8	11	18	104
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>143</b>	<b>78</b>	<b>107</b>	<b>79</b>	<b>63</b>	<b>112</b>	<b>81</b>	<b>66</b>	<b>98</b>	<b>937</b>



**QUESTION 87**

Concernant la lutte contre la planification fiscale abusive, effectifs de la direction, budget, nombre de dossiers traités et montant récupéré.

**RÉPONSE**

Groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales

	2024-2025 au 31 janvier
Nombre de personnes faisant partie du Groupe	157
Budget	18,3 M\$
Montant des avis de cotisation délivrés	
Planification fiscale agressive <sup>1</sup>	536,9 M\$
Divulgations volontaires	126,1 M\$
Total	663,0 M\$

1. Dans le domaine de la planification fiscale agressive, Revenu Québec a émis 333 avis de cotisation auprès de 146 contribuables.





QUESTION 88

Concernant le comité ACCES construction, effectifs, budget, et nombre d'interventions.

RÉPONSE

Revenu Québec participe au comité ACCES construction qui constitue l'un des moyens de lutter contre l'évasion fiscale dans le secteur de la construction en assurant une meilleure cohérence gouvernementale et en favorisant l'échange d'information.

Nombre de visites effectuées sur un chantier

	2024-2025 au 31 janvier
Interventions avec la Commission de la construction du Québec (CCQ)	734
Interventions avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)	640
Interventions avec la CNESST et la Régie du bâtiment du Québec (RBO) dans le secteur de la rénovation résidentielle	240

Par ailleurs, les moyens et les ressources déployés par Revenu Québec par secteur d'activité découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec, qui est confidentielle.





QUESTION 89

Sommes totales investies et nombre de bénéficiaires du « crédit de droits remboursable pour perte » pour 2024-2025 en ventilant par région administrative.

RÉPONSE

Crédit de droits remboursable pour perte demandé par les exploitants miniers

	2024-2025 au 31 janvier
Montant accordé	12,0 M\$
Nombre de bénéficiaires	81

La Loi sur l'impôt minier n'oblige pas les exploitants miniers à déclarer leur région administrative lorsqu'ils demandent le crédit. Par conséquent, la ventilation par région administrative des sommes totales investies et du nombre de bénéficiaires n'est pas disponible.

Une répartition de l'investissement minier par régions administratives du Québec est toutefois disponible sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec à l'adresse suivante :

[Répartition de l'investissement minier par régions administratives<sup>1</sup> du Québec, 1997-2023](#)





**QUESTION 90**

Sommes totales investies et nombre de bénéficiaires pour :

- a) allocation additionnelle pour une mine située dans le Nord québécois;
- b) allocation pour amortissement;
- c) allocation pour exploration;
- d) allocation pour aménagement et mise en valeur avant production;
- e) allocation pour aménagement et mise en valeur après production;
- f) allocation pour traitement.

**RÉPONSE**

Crédit de droits remboursable pour perte demandé par les exploitants miniers pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025<sup>1</sup>

	Nombre de bénéficiaires <sup>2</sup>	Montant accordé
Allocation pour exploration	78	9,5 M\$
Allocation pour aménagement et mise en valeur avant production	d. c.	1,2 M\$
Autres allocations	d. c.	1,3 M\$
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>12,0 M\$</b>

d. c. : données confidentielles en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale en raison du nombre limité de sociétés concernées.

1. Les allocations pour mine située dans le Nord québécois, pour amortissement, pour aménagement et mise en valeur après production et pour traitement ne sont pas admissibles au calcul du crédit de droits remboursable pour perte. Ces allocations sont des déductions qui servent plutôt à diminuer l'impôt minier payable.
2. Le total du nombre de bénéficiaires ne correspond pas à la somme des bénéficiaires des différentes allocations puisqu'un montant pour plus d'une allocation peut être accordé à un même bénéficiaire.





QUESTION 91

État de situation des fiducies pour l'environnement ventilé par mine.

RÉPONSE

Le nom des exploitants qui contribuent à une fiducie pour l'environnement ainsi que le montant des cotisations qui y sont versées sont des données confidentielles obtenues dans le cadre de l'application de la Loi sur l'administration fiscale.



**QUESTION 92**

Ventilation des droits miniers payés et impayés en ventilant par année et par minerai exploité pour 2024-2025.  
Actions posées pour récupérer ces montants.

**RÉPONSE**

La Loi sur les mines est sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). En vertu de cette loi, le MRNF rend publics la quantité, la valeur du minerai, les droits versés par les sociétés minières titulaires de baux miniers ou de concessions minières ainsi que les redevances provenant des substances minérales de surface. Ces données sont disponibles sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :

[Données sur l'activité minière - ministère des Ressources naturelles et des Forêts \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/ressources-naturelles-et-forets/activite-miniere)

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, Revenu Québec est responsable de l'application de la Loi sur l'impôt minier, qui relevait auparavant du MRNF. Les actions entreprises pour récupérer les sommes dues découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec, qui est confidentielle.





QUESTION 93

Pour le ministère, fournir la répartition d'inspecteurs d'établissements hôteliers et touristiques par région.

RÉPONSE

Le nombre de personnes affectées au secteur de l'hébergement touristique ainsi que sa répartition par région découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs pour toutes les activités d'inspection

	2024-2025 au 31 janvier
Effectif (en ETC)	72,1

---





**QUESTION 94**

Liste de toutes les formations, conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquels ont participé les inspecteurs d'établissements hôteliers et touristiques du ministère au cours de l'année 2024-2025. Indiquer :

- a) le lieu;
- b) le coût;
- c) la ou les dates de participation;
- d) le nombre de participants;
- e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
- f) le nom de la formation ou de l'activité.

**RÉPONSE**

Dans le cadre des activités d'inspection de Revenu Québec, les inspectrices et les inspecteurs participent notamment à une formation dispensée par l'École nationale de police du Québec (ENPQ). De plus, dans le cadre du programme de formation à l'emploi, elles et ils participent également à des activités de formation diffusées à l'interne de Revenu Québec.

Les dépenses effectuées par Revenu Québec dans le cadre des activités d'inspection en matière d'hébergement touristique ainsi que le nombre de personnes affectées à ce secteur découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

Coûts liés à la formation des inspectrices et des inspecteurs œuvrant dans tous les secteurs d'activités d'inspection de Revenu Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025

Lieu	Description	Date	Nombre de participants	Montant
ENPQ	Formation en inspection	Du 10 au 12 décembre 2024	12	11 647 \$
<b>Total</b>				<b>11 647 \$</b>





**QUESTION 95**

Le nombre d'inspecteurs de Revenu Québec affectés à appliquer la Loi sur l'hébergement touristique, le nombre d'inspections faites et le nombre de constats d'infraction remis en 2023-2024 et en 2024-2025.

**RÉPONSE**

Le nombre de personnes affectées au secteur de l'hébergement touristique découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

**TABLEAU 1**

Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs pour toutes les activités d'inspection

	2024-2025 au 31 janvier
Effectif (en ETC)	72,1

**TABLEAU 2**

Résultats d'inspection dans le secteur de l'hébergement touristique

	2024-2025 au 31 janvier
Nombre d'inspections	2 432
Nombre d'inspections non conformes	860
Nombre de constats d'infraction signifiés <sup>1</sup>	981
Nombre de condamnations <sup>1</sup>	731
Montant des amendes <sup>1</sup>	2 725 580 \$

1. Le nombre de constats d'infraction signifiés, le nombre de condamnations ainsi que le montant des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.





**QUESTION 96**

Concernant les lieux d'hébergement illégal depuis 2021-2022 à aujourd'hui (ventilation par année) :

- a) nombre de signalements pour l'hébergement illégal depuis l'entrée en vigueur de la loi;
- b) actions prises par le ministère afin d'enrayer les lieux d'hébergement illégal;
- c) nombre de ressources dédiées au dépistage d'établissements illégaux;
- d) liste des établissements illégaux par région;
- e) nombre de constats d'infraction émis par le ministère et montant des constats d'infraction et prévisions pour 2025-2026.

**RÉPONSE**

- a) Revenu Québec a la responsabilité d'analyser et de traiter toutes les informations qu'il reçoit de différentes sources internes et externes.

**TABLEAU 1**

Nombre d'inspections dans le secteur de l'hébergement touristique à la suite de dénonciations

	2024-2025 au 31 janvier
Nombre d'inspections	254

- b) La loi sur l'hébergement touristique est administrée par le ministère du Tourisme alors que Revenu Québec en assure l'application sur le terrain. Cette loi ne vise pas à mettre fin aux locations à court terme, mais bien à encadrer cette activité légitime.
- c) Le nombre de personnes affectées au secteur de l'hébergement touristique découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.
- d) Entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 janvier 2025, Revenu Québec a réalisé 2 432 inspections dans les établissements d'hébergement touristique des différentes régions du Québec pour s'assurer qu'ils respectent les obligations prévues aux lois et aux règlements applicables. La répartition des résultats par région touristique est mise à jour trimestriellement sur le site Internet de Revenu Québec à l'adresse suivante :

[Activités d'inspection dans le secteur de l'hébergement touristique | Revenu Québec](#)



## TABLEAU 2

Nombre de constats d'infraction signifiés, nombre de condamnations et montants des amendes dans le secteur de l'hébergement touristique

	2024-2025 au 31 janvier
Nombre de constats d'infraction signifiés <sup>1</sup>	981
Nombre de condamnations <sup>1</sup>	731
Montant des amendes <sup>1</sup>	2 725 580 \$

1. Le nombre de constats d'infraction signifiés, le nombre de condamnations ainsi que le montant des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours des périodes précédentes.



**QUESTION 97**

Concernant le projet Facture obligatoire dans le secteur de la restauration et des bars (FO-RB), fournir pour 2024-2025 :

- a) sommes dépensées en 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026);
- b) détailler le nom des entreprises ayant des contrats de réalisation;
- c) les entreprises d'infonuagique impliquées;
- d) le nombre d'ETC affectés à ce programme;
- e) détailler les phases passées et à venir, en précisant les modifications apportées en cours de route;
- f) état d'avancement;
- g) études, analyses, travaux, recherches et avis au sujet du projet.

**RÉPONSE**

**TABLEAU 1**

Projet Facturation obligatoire dans le secteur de la restauration et des bars (FO-RB)

	2024-2025 au 31 janvier
Dépense réelle	3 102 k\$
Effectif utilisé (en ETC)	29,3
Phase	Exécution
% de réalisation <sup>1</sup>	95 %
Projet infonuagique	Oui

1. Depuis le début du projet.

**TABLEAU 2**

Liste des firmes ayant des contrats de réalisation pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025

Firmes
9361-8882 Québec inc. (Exposant 3)
Cofomo Québec inc.
Davidson Canada inc.
Levio Conseils inc.
Momentum Technologies inc.
Procom Québec inc.
Les Services Conseils Systematix inc.





**QUESTION 98**

Concernant le projet Modernisation des activités de vérification interne, fournir pour 2024-2025 :

- a) sommes dépensées en 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026);
- b) détailler le nom des entreprises ayant des contrats de réalisation;
- c) les entreprises d'infonuagique impliquées;
- d) le nombre d'ETC affectés à ce programme;
- e) détailler les phases passées et à venir, en précisant les modifications apportées en cours de route;
- f) état d'avancement;
- g) études, analyses, travaux, recherches et avis au sujet du projet.

**RÉPONSE**

Projet Modernisation des activités de vérification interne

	2024-2025 au 31 janvier
Dépense réelle	1 k\$
Effectif utilisé (en ETC)	0,01
Phase	Exécution
% de réalisation <sup>1</sup>	94 %
Projet infonuagique	Non

1. Depuis le début du projet.

Aucune somme n'a été dépensée auprès de firmes externes en 2024-2025 au 31 janvier 2025.





**QUESTION 99**

Concernant le Service de déclaration de retenues à la source – SD-RAS, fournir pour 2024-2025 :

- a) sommes dépensées en 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026);
- b) détailler le nom des entreprises ayant des contrats de réalisation;
- c) les entreprises d'infonuagique impliquées;
- d) le nombre d'ETC affectés à ce programme;
- e) détailler les phases passées et à venir, en précisant les modifications apportées en cours de route;
- f) état d'avancement;
- g) études, analyses, travaux, recherches et avis au sujet du projet.

**RÉPONSE**

**TABLEAU 1**  
Projet Service de déclaration de retenues à la source – SD-RAS

	2024-2025 au 31 janvier
Dépense réelle	4 735 k\$
Effectif utilisé (en ETC)	25,8
Phase	Exécution
% de réalisation <sup>1</sup>	87 %
Projet infonuagique	Non

1. Depuis le début du projet.

**TABLEAU 2**  
Liste des firmes ayant des contrats de réalisation pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025

Firmes
Alithya Services-conseils inc.
Cofomo Québec inc.
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.
INSSE inc.





---

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

---

# RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

---

Deuxième groupe d'opposition

---





QUESTION 1

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année écoulée incluant, pour chacun de ces concours :

- a) le nombre de postes offerts;
- b) le nombre de postulants;
- c) la date;
- d) la nature (concours réservé ou non);
- e) le taux de réussite;
- f) la répartition par région administrative;
- g) la date de la publication des résultats.

RÉPONSE

La liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pendant l'année 2024-2025 est présentée dans le tableau qui suit.

## AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2025-2026

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

L'ensemble des appels de candidatures externes que publie Revenu Québec s'adresse à tous. Au terme du processus de dotation, c'est le statut du candidat sélectionné qui donnera lieu au mouvement (recrutement, affectation, promotion). Un appel de candidatures externe peut vouloir combler un besoin spécifique ou encore constituer un bassin de candidatures dans le but de combler plusieurs postes de même nature durant une période donnée.

Depuis le 2 mars 2021, une approche par recommandation est venue remplacer les seuils de passage et le mode éliminatoire. Toute personne candidate évaluée peut dorénavant être considérée pour un emploi.

Les évaluations se font à la pièce, à des moments différents et en fonction des besoins et des profils recherchés.

Liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025

Titre de l'appel de candidatures	Date de début d'affichage	Date de fin d'affichage	Nombre de postes offerts <sup>1</sup>	Nombre de personnes postulantes	Région administrative <sup>2</sup>
Technicien en inspection	2024-04-08	2024-04-28	s. o.	317	02-03-06
Directeur des opérations	2024-04-08	2024-04-28	1	313	03-06
Conseiller en gestion du changement	2024-04-15	2024-05-05	4	409	Toutes
Technicien en vérification fiscale	2024-04-22	2024-05-12	s. o.	824	Toutes
Chef du Service du contrôle des revenus fiscaux	2024-04-22	2024-05-12	1	45	03
Conseiller en architecture d'affaires (niveau expert)	2024-04-22	2024-05-12	1	47	Toutes
Directeur principal des ressources financières	2024-04-24	2024-05-14	1	40	03
Conseiller en architecture fonctionnelle (niveau expert)	2024-04-29	2024-05-20	1	20	03

## AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2025-2026

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025 (suite)

Titre de l'appel de candidatures	Date de début d'affichage	Date de fin d'affichage	Nombre de postes offerts <sup>1</sup>	Nombre de personnes postulantes	Région administrative <sup>2</sup>
Juriste en fiscalité	2024-05-06	2024-05-26	1	22	03-06
Chef du Service de la conservation documentaire	2024-05-06	2024-05-26	1	121	06
Analyste-programmeur	2024-05-13	2024-06-02	1	357	Toutes
Directeur principal de la transformation numérique	2024-05-14	2024-06-02	1	70	03
Agent de soutien des projets d'aménagement	2024-05-15	2024-06-04	1	157	06
Conseiller stratégique en gestion de projets (niveau émérite)	2024-05-21	2024-06-09	1	142	Toutes
Professionnel en vérification fiscale dans le secteur de l'économie numérique	2024-05-21	2024-06-09	10	211	13-16
Technicien juridique	2024-05-21	2024-06-09	1	192	Toutes
Conseiller en classification des emplois et en équité salariale (niveau expert)	2024-05-21	2024-06-09	1	66	Toutes
Chef de service de l'architecture	2024-05-27	2024-06-12	1	28	03
Directeur du conseil méthodologique et du soutien au développement applicatif	2024-05-27	2024-06-16	1	62	Toutes
Directeur de l'impôt et des projets des technologies de l'information	2024-05-27	2024-06-16	1	55	Toutes
Chef d'équipe de l'amélioration continue (niveau expert)	2024-05-28	2024-06-17	1	71	03-06-16
Spécialiste de la science des données	2024-05-29	2024-06-18	2	249	03-06
Coordonnateur des communications fiscales (niveau expert)	2024-06-03	2024-06-24	1	79	Toutes

Liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025 (suite)

Titre de l'appel de candidatures	Date de début d'affichage	Date de fin d'affichage	Nombre de postes offerts <sup>1</sup>	Nombre de personnes postulantes	Région administrative <sup>2</sup>
Technicien en soutien administratif	2024-06-10	2024-07-01	6	829	03-06
Conseiller stratégique en organisation administrative (niveau expert)	2024-06-17	2024-07-07	1	106	Toutes
Chef du Service du développement des compétences	2024-06-25	2024-07-21	1	159	03-06
Manutentionnaire à l'entreposage	2024-07-02	2024-07-30	2	110	03
Technicien en recouvrement fiscal	2024-07-15	2024-08-18	s. o.	1 086	Toutes
Spécialiste en commercialisation d'innovations et en propriété intellectuelle (niveau émérite)	2024-07-15	2024-08-18	1	82	Toutes
Technicien au service à la clientèle	2024-07-15	2024-08-25	s. o.	2 244	Toutes
Chef de service de la messagerie et du soutien opérationnel	2024-07-29	2024-09-02	1	172	03
Conseiller en développement des compétences	2024-08-05	2024-08-25	1	299	Toutes
Conseiller en architecture d'affaires (niveau expert)	2024-08-05	2024-08-25	1	37	03-13
Conseiller en architecture logicielle (niveau expert)	2024-08-05	2024-08-25	1	35	03
Conseiller en gouvernance et en gestion des risques (niveau expert)	2024-08-07	2024-08-28	1	103	Toutes
Professionnel en vérification fiscale	2024-08-12	2024-09-08	s. o.	778	Toutes
Conseiller en architecture fonctionnelle (niveau expert)	2024-08-12	2024-09-10	1	38	03
Technicien en vérification fiscale	2024-08-19	2024-09-08	s. o.	700	Toutes
Technicien en soutien administratif, juridique et opérationnel	2024-08-26	2024-09-15	s. o.	1 059	Toutes

Liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025 (suite)

Titre de l'appel de candidatures	Date de début d'affichage	Date de fin d'affichage	Nombre de postes offerts <sup>1</sup>	Nombre de personnes postulantes	Région administrative <sup>2</sup>
Conseiller en architecture logicielle (niveau expert)	2024-08-26	2024-09-15	1	61	Toutes
Commis à la numérisation et au classement	2024-08-26	2024-09-15	7	313	03
Commis à la reprographie (emploi de soir)	2024-08-26	2024-09-15	6	96	03
Directeur principal du Bureau de la transformation numérique et du suivi la performance des projets	2024-08-26	2024-09-15	1	127	03-06
Juriste en fiscalité	2024-08-26	2024-09-22	1	37	03-06
Gestionnaire en comptabilité fiscale	2024-09-03	2024-09-22	1	88	03-06
Avocat plaidant dans le domaine du droit civil ou du droit fiscal	2024-09-03	2024-09-30	4	46	06
Préposé aux renseignements	2024-09-09	2024-10-06	s. o.	2 363	Toutes
Analyste d'affaires et pilote de systèmes	2024-09-16	2024-10-06	1	288	03-06
Directeur des projets en technologies de l'information liés à l'impôt et à la vérification	2024-09-19	2024-10-08	1	82	03
Conseiller en gestion de l'information	2024-09-20	2024-10-14	1	303	03-06
Avocat en droit du travail	2024-09-23	2024-10-14	1	33	06
Enquêteur en informatique judiciaire	2024-09-23	2024-10-14	1	164	06
Conseiller dans le domaine des planifications fiscales agressives et des paradis fiscaux	2024-09-23	2024-10-14	s. o.	234	Toutes

Liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025 (suite)

Titre de l'appel de candidatures	Date de début d'affichage	Date de fin d'affichage	Nombre de postes offerts <sup>1</sup>	Nombre de personnes postulantes	Région administrative <sup>2</sup>
Conseiller en gestion du changement	2024-09-23	2024-10-14	2	388	03-04-06
Conseiller en protection des renseignements confidentiels	2024-09-24	2024-10-15	1	453	Toutes
Conseiller en gestion des ressources humaines (volet gestion du changement)	2024-09-30	2024-10-02	4	-	Toutes
Juriste	2024-09-30	2024-10-20	3	139	03-06
Opérateur à l'impression	2024-09-30	2024-10-21	s. o.	77	03
Directeur de l'évolution des systèmes pour les produits des entreprises	2024-09-30	2024-10-21	1	69	Toutes
Technicien en inspection et surveillance	2024-10-01	2024-10-31	s. o.	450	02-03-06
Conseiller en amélioration continue	2024-10-02	2024-10-22	4	350	Toutes
Conseiller en expérience client	2024-10-07	2024-10-27	5	649	Toutes
Assistant administratif ou juridique	2024-10-07	2024-10-27	s. o.	1 266	Toutes
Coordonnateur des opérations	2024-10-09	2024-10-29	1	134	03
Conseiller organisationnel en gestion du changement au Centre d'expertise	2024-10-15	2024-11-03	4	299	Toutes
Coordonnateur de projet (niveau expert)	2024-10-15	2024-11-10	1	277	Toutes
Directeur principal TI - gouvernance et transformation	2024-10-21	2024-11-10	1	149	03-06
Conseiller en gestion contractuelle et en acquisition	2024-10-21	2024-11-10	2	204	03



# AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2025-2026

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025 (suite)

Titre de l'appel de candidatures	Date de début d'affichage	Date de fin d'affichage	Nombre de postes offerts <sup>1</sup>	Nombre de personnes postulantes	Région administrative <sup>2</sup>
Technicien en vérification fiscale	2024-10-21	2024-12-01	s. o.	1 069	Toutes
Professionnel en vérification fiscale dans le secteur des cryptomonnaies	2024-10-24	2024-11-13	6	258	06-13-16
Vérificateur fiscal dans le domaine des taxes (fournisseurs hors Québec)	2024-10-24	2024-11-13	4	316	06-13-16
Juriste en rédaction législative	2024-10-28	2024-11-17	1	49	Toutes
Rédacteur stratégique en relations publiques (niveau expert)	2024-10-28	2024-11-17	1	220	Toutes
Directeur de l'architecture, de l'innovation et de la gouvernance des données	2024-10-28	2024-11-17	1	63	03-06
Technicien au service à la clientèle	2024-10-28	2025-01-19	s. o.	4 327	Toutes
Conseiller en sécurité physique	2024-10-31	2024-11-20	2	107	03-06
Conseiller en architecture d'affaires (niveau expert)	2024-10-31	2024-12-13	1	97	Toutes
Conseiller en architecture logicielle (niveau expert)	2024-11-04	2024-11-24	1	75	Toutes
Manutentionnaire à la distribution du courrier <sup>3</sup>	2024-12-19	2025-01-12	2	385	06
Commis et auxiliaire aux opérations (emploi de courte durée)	2025-01-03	2025-01-26	s. o.	2 093	03-06

1. Le nombre de postes offerts est estimé. Les bassins de candidatures sont utilisés afin de combler les besoins actuels et à venir. La mention « s. o. » signifie qu'il n'y a pas eu un nombre d'embauches précis, que ce bassin est actif et permet d'embaucher tout au long de l'année.

2. Toutes les régions administratives du Québec identifiées par un numéro (exemples : 03-Capitale-Nationale, 04-Mauricie et 06- Montréal).

3. Il s'agit de la classe 232 – Manœuvres à la distribution.





**QUESTION 2**

Recettes fiscales récoltées dans le cadre de successions. Ventilation depuis 2010 :

- a) par décile de revenus;
- b) pour le 1 % des contribuables décédés ayant les revenus les plus élevés.

**RÉPONSE**

**TABLEAU 1**  
Estimation des recettes fiscales<sup>1</sup> provenant de successions<sup>2</sup> dans l'année d'imposition visée

Revenu total	2023 au 31 janvier 2025
Moins de 50 000 \$	13 414 377 \$
De 50 000 \$ à 99 999 \$	6 561 457 \$
De 100 000 \$ à 199 999 \$	9 711 737 \$
200 000 \$ ou plus	85 608 131 \$
<b>Total</b>	<b>115 295 702 \$</b>

1. L'estimation des recettes fiscales correspond à l'impôt à payer (ligne 150.2 de la TP-646) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 153, 154 et 156 de la TP-646) lorsque le résultat est positif.
2. Seules les déclarations de revenus des fiducies (TP-646) dont la case 7c est cochée et pour lesquelles l'écart entre la date de décès et la date de production de la déclaration est inférieur à 8 ans ont été retenues.

**TABLEAU 2**  
Estimation des recettes fiscales<sup>1</sup> récoltées auprès du 1 % des successions<sup>2</sup> ayant les revenus les plus élevés dans l'année d'imposition visée

Revenu total	2023 au 31 janvier 2025
<b>Total</b>	<b>71 736 505 \$</b>

1. L'estimation des recettes fiscales correspond à l'impôt à payer (ligne 150.2 de la TP-646) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 153, 154 et 156 de la TP-646) lorsque le résultat est positif.
2. Seules les déclarations de revenus des fiducies (TP-646) dont la case 7c est cochée et pour lesquelles l'écart entre la date de décès et la date de production de la déclaration est inférieur à 8 ans ont été retenues.





**QUESTION 3**

Recettes fiscales récoltées auprès de contribuables décédés dans l'année. Ventilation depuis 2010 et par secteur :

- a) par décile de revenus;
- b) pour le 1 % des contribuables décédés ayant les revenus les plus élevés.

**RÉPONSE**

**TABLEAU 1**  
Estimation des recettes fiscales<sup>1</sup> récoltées auprès des contribuables décédés<sup>2</sup> dans l'année d'imposition visée

Revenu total	2023 au 31 janvier 2025
Moins de 50 000 \$	16 037 662 \$
De 50 000 \$ à 99 999 \$	43 573 350 \$
De 100 000 \$ à 199 999 \$	73 932 986 \$
200 000 \$ ou plus	449 543 476 \$
<b>Total<sup>3</sup></b>	<b>583 087 475 \$</b>

1. L'estimation des recettes fiscales correspond aux impôts cotisations (ligne 450 de la TP-1) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 455, 456, 458, 459, 460, 462, 463, 464 et 466 de la TP-1) lorsque le résultat est positif.
2. Pour un particulier dont la date de décès est dans l'année d'imposition visée, seule la déclaration de revenus principale a été retenue.
3. Le total peut ne pas correspondre à la somme des parties en raison des arrondis.

**TABLEAU 2**  
Estimation des recettes fiscales<sup>1</sup> récoltées auprès du 1 % des contribuables décédés<sup>2</sup> ayant les revenus les plus élevés dans l'année d'imposition visée

Revenu total	2023 au 31 janvier 2025
<b>Total</b>	<b>278 447 070 \$</b>

1. L'estimation des recettes fiscales correspond aux impôts cotisations (ligne 450 de la TP-1) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 455, 456, 458, 459, 460, 462, 463, 464 et 466 de la TP-1) lorsque le résultat est positif.
2. Pour un particulier dont la date de décès est dans l'année d'imposition visée, seule la déclaration de revenus principale a été retenue.





QUESTION 4

Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010. Nouvelles mesures mises en place dans l'année écoulée.

RÉPONSE

Somme récupérée pour l'ensemble des activités de contrôle fiscal

	2024-2025 au 31 janvier
Somme récupérée	3 351,8 M\$

Nouvelles mesures et mesures mises en place pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025

Cryptoactifs

- Pour l'année d'imposition 2024, les déclarations de revenus des particuliers, fiducies et sociétés ont été ajustées afin d'intégrer les modifications apportées à la question sur la détention de cryptoactifs, laquelle exige désormais une réponse par « oui » ou « non ». Les contribuables ayant répondu « oui » devront également remplir un formulaire prescrit afin de déclarer des renseignements liés à la possession, la réception ou l'aliénation de cryptoactifs.
- Dans le cadre du projet de loi 35, sanctionné le 7 décembre 2023, Revenu Québec a proposé des modifications législatives à la Loi sur les entreprises de services monétaires (LESM), visant notamment à resserrer l'encadrement des guichets automatiques. Ce projet de loi, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025, a, entre autres, introduit une nouvelle catégorie de permis d'exploitation qui vise désormais spécifiquement les exploitants de guichets automatiques de cryptoactifs.

Hébergement touristique

- Revenu Québec a procédé à une harmonisation avec le fédéral visant à refuser les dépenses engagées afin de tirer un revenu de location à court terme non conforme (article 67.7 LIR).

Facturation obligatoire dans le secteur de la restauration

- Depuis janvier 2025, afin de faciliter la transition vers le MEV-WEB, une série de conférences (sous forme de webinaire) s'adressant aux assujettis est offerte.



#### Construction et rénovation résidentielle

- Lors du Discours sur le budget 2025-2026, le ministre des Finances du Québec a annoncé que le gouvernement rendra obligatoire la détention de l'attestation de Revenu Québec pour l'obtention et le renouvellement d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec. Cette nouvelle obligation vise à lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale dans le secteur de la construction, y compris celui de la rénovation résidentielle.

**QUESTION 5**

Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditatives émises en vertu du programme du MERN pour les 10 dernières années et pour la dernière année. Il s'agit des lignes 241, 250 code 09, et 287 code 04 de la déclaration de revenus des particuliers :

- a) Quel est le montant des crédits d'impôt émis pour des actions accréditatives spécifiques aux entreprises opérant spécifiquement sous le code d'activité économique :
- i. 0711 – Extraction du pétrole et du gaz naturel;
  - ii. 0911 – Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz naturel;
  - iii. 0919 – Autres services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel;
  - iv. 0921 – Forage à forfait (sauf pétrole et gaz);
  - v. 0929 – Autres services relatifs à l'extraction minière;
  - vi. 3611 – Industrie des produits pétroliers raffinés (sauf les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes);
  - vii. 3612 – Industrie des huiles de graissage et des graisses lubrifiantes;
  - viii. 3699 – Autres industries des produits du pétrole et du charbon;
- ainsi que sous tout autre code d'activité relatif aux hydrocarbures fossiles?
- b) Quel est le montant pour des actions accréditatives émises par des entreprises par localisation du siège social (Québec/extérieur du Québec)?
- c) Quel est le montant déduit moyen par entreprise émettrice?
- d) Quelle proportion des montants recueillis en capital-actions par les entreprises émettrices Revenu Québec a-t-il remboursée à titre de crédit d'impôt? Répartir les montants en fonction des secteurs d'activité, du lieu du siège social, du lieu des activités (opérante au Québec seulement, au Québec et ailleurs, ailleurs seulement), du nombre d'employés, de la taille de l'entreprise et de toute autre catégorie en fonction de laquelle Revenu Québec compile des données à cet effet.
- e) Quel est le montant total payé en impôt pour les particuliers et le nombre de particuliers ayant bénéficié des déductions pour frais d'exploration? Ventiler ces données en fonction de l'âge, du revenu total et de la principale source de revenus.

**RÉPONSE**

Voir les tableaux présentés à la page suivante.


**TABLEAU 1**  
 Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditives

	Année d'imposition
	2023
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur (ligne 241)	128 771 327 \$
Déduction pour frais d'exploration engagés au Québec donnant droit à une déduction additionnelle (ligne 250, code 09)	220 239 931 \$
Déduction additionnelle relative aux ressources québécoises (ligne 287, code 04)	60 792 875 \$

Source : Revenu Québec, Environnement informationnel en date d'avis du 31 janvier 2025.

**TABLEAU 2**  
 Montant d'impôt total payé et nombre de particuliers ayant demandé des déductions pour frais d'exploration

	Année d'imposition 2023					
	Ligne 241		Ligne 250, code 09		Ligne 287, code 04	
	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)
<b>Âge</b>						
Moins de 40 ans	294	8 744 643 \$	336	18 895 444 \$	392	4 006 997 \$
De 40 à 54 ans	1 266	56 622 308 \$	996	87 775 501 \$	1 292	20 137 838 \$
De 55 à 64 ans	1 233	30 673 510 \$	761	69 029 850 \$	955	14 604 618 \$
65 ans ou plus	2 012	32 730 866 \$	455	44 539 136 \$	1 051	22 043 423 \$
<b>Revenu total (ligne 199)</b>						
Moins de 50 000 \$	104	280 447 \$	20	138 989 \$	28	68 569 \$
De 50 000 \$ à 99 999 \$	497	1 398 152 \$	180	1 711 236 \$	213	373 580 \$
De 100 000 \$ à 199 999 \$	1 174	7 435 952 \$	461	6 008 029 \$	701	1 706 171 \$
200 000 \$ ou plus	3 030	119 656 777 \$	1 887	212 381 676 \$	2 748	58 644 556 \$
<b>Principale source de revenus</b>						
Emploi	2 063	51 650 424 \$	1 530	123 519 713 \$	2 032	30 918 325 \$
Retraite	890	4 330 698 \$	181	1 824 289 \$	392	1 284 164 \$
Entreprise	470	30 774 802 \$	248	14 388 320 \$	331	3 642 234 \$
Placements	1 326	40 346 956 \$	559	76 274 203 \$	886	23 729 309 \$
Autres	56	1 668 448 \$	30	4 233 406 \$	49	1 218 845 \$
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>4 805</b>	<b>128 771 327 \$</b>	<b>2 548</b>	<b>220 239 931 \$</b>	<b>3 690</b>	<b>60 792 875 \$</b>

Source : Revenu Québec, Environnement informationnel en date d'avis du 31 janvier 2025.

1. Le total peut ne pas correspondre à la somme des parties en raison des arrondis.



**QUESTION 6**

Revenu Québec compile les données par rapport au crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés en fonction de 5 indicateurs : l'indicateur d'affaire au Québec (opérante au Québec et/ou ailleurs), nombre d'employés, taille de l'entreprise, compagnie minière ou autre, et siège social au Québec ou à l'extérieur du Québec. Pour les 10 dernières années et pour la dernière année, pouvez-vous divulguer :

- a) La proportion de la part du montant « autre » qui a été versé à des entreprises opérant spécifiquement sous le code d'activité économique 071 – Extraction du pétrole et du gaz naturel ou 091 – services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel, ainsi que sous tout autre code d'activité relatif aux hydrocarbures fossiles?
- b) Les montants et la proportion des montants versés à des entreprises ayant leur siège social à l'extérieur du Québec dont le siège social se situe dans un état à faible taux d'imposition?
- c) Le motif pour lequel vous avez versé un crédit d'impôt relatif aux ressources à des entreprises inopérantes au Québec, ainsi que le nom des entreprises ayant bénéficié d'un tel crédit?
- d) Pour chaque indicateur et chaque série temporelle, le montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et le nombre d'entreprises en ayant bénéficié?
- e) De manière plus spécifique, le montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et qui 1 – étaient inopérantes au Québec OU 2 – n'avaient aucun employé?
- f) La répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun employé en fonction de la taille de l'entreprise, de l'indicateur d'affaire au Québec et de l'indicateur de siège social au Québec?

**RÉPONSE**

a) Proportion de la part du montant « autre » versé à des entreprises

Répartition des montants du crédit d'impôt relatif aux ressources accordés aux sociétés selon le secteur d'activité économique<sup>1</sup>

	Année d'imposition <sup>2</sup> 2023
06 – 09 : Mines, carrières et puits de pétrole	49 373 217 \$
Autres codes d'activités économiques (CAE)	6 449 064 \$
Proportion des autres CAE	12 %

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 31 janvier 2025.

- 1. Pour des raisons de confidentialité, nous ne pouvons fournir la proportion du montant du crédit qui a été accordé aux entreprises sous les codes d'activités économiques 071 – Extraction du pétrole et du gaz naturel et 091 – Services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel.
- 2. Les données pour l'année d'imposition 2023 sont partielles. En effet, au 31 janvier 2025, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 91 %.



b) Entreprises ayant leur siège social à l'extérieur du Québec

Crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés ayant leur siège social à l'extérieur du Québec<sup>1</sup>

	Année d'imposition <sup>2</sup> 2023
Montant	35 740 497 \$
Proportion	64 %

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 31 janvier 2025.

1. Pour des raisons de confidentialité, les montants pour les sociétés ayant leur siège social à l'extérieur du Québec et du Canada sont regroupés. Nous ne sommes pas en mesure de cibler les États à faible taux d'imposition.
2. Les données pour l'année d'imposition 2023 sont partielles. En effet, au 31 janvier 2025, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 91 %.

c) Motif du versement d'un crédit d'impôt relatif aux ressources à des entreprises inopérantes au Québec

Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas possible de fournir les noms. Un crédit est accordé à une société si elle respecte les critères d'exigences soit, dans l'année d'imposition, avoir un établissement au Québec et y exploiter une entreprise. Elle doit également avoir engagé des frais admissibles.

d) Montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et nombre d'entreprises en ayant bénéficié

Pour des raisons de confidentialité, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale (LAF), en raison du nombre limité de sociétés concernées, il n'est pas possible de fournir les données pour l'année d'imposition 2023. L'impôt à payer correspond à la ligne 425 de la déclaration de revenus des sociétés.

e) Montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et qui étaient inopérantes au Québec ou n'avaient aucun employé

Cette information n'est pas disponible.

f) Répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun employé

Pour des raisons de confidentialité, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale (LAF), en raison du nombre limité de sociétés concernées, il n'est pas possible de fournir la répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun personnel en fonction de la taille de l'entreprise.

TABLEAU 1

Répartition des montants du crédit d'impôt relatif aux ressources accordés aux sociétés n'ayant aucun personnel en fonction de l'indicateur d'affaires au Québec

	Année d'imposition <sup>1</sup> 2023
Sociétés inopérantes au Québec	2 734 244 \$
Sociétés opérantes au Québec seulement	8 497 838 \$
Sociétés opérantes au Québec et ailleurs	3 082 062 \$

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 31 janvier 2025.

1. Les données pour l'année d'imposition 2023 sont partielles. En effet, au 31 janvier 2025, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 91 %.



TABLEAU 2

Répartition des montants du crédit d'impôt relatif aux ressources accordés aux sociétés n'ayant aucun personnel en fonction de l'indicateur de siège social au Québec

	Année d'imposition <sup>1</sup> 2023
Hors Québec	8 522 062 \$
Au Québec	5 792 082 \$

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 31 janvier 2025.

1. Les données pour l'année d'imposition 2023 sont partielles. En effet, au 31 janvier 2025, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 91 %.





**QUESTION 10**

Nombre d'inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement – hébergement de courte durée, pour l'année écoulée et la comparaison avec l'année précédente. Ventilation par région et pour l'ensemble du Québec, en indiquant :

- a) le nombre de particuliers ou d'entreprises;
- b) le nombre d'unités d'hébergement inscrites.

**RÉPONSE**

a) Nombre de nouvelles inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement – hébergement de courte durée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025

Région administrative <sup>1</sup>	Nombre d'entreprises	Nombre de particuliers	Total de nouvelles inscriptions
01 - Bas-St-Laurent	34	26	60
02 - Saguenay – Lac-Saint-Jean	19	50	69
03 - Capitale-Nationale	90	166	256
04 - Mauricie	17	46	63
05 - Estrie	48	88	136
06 - Montréal	40	43	83
07 - Outaouais	26	29	55
08 - Abitibi-Témiscamingue	d. c.	d. c.	18
09 - Côte-Nord	d. c.	d. c.	15
10 - Nord-du-Québec	d. c.	d. c.	d. c.
11 - Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	22	50	72
12 - Chaudière-Appalaches	35	58	93
13 - Laval	d. c.	d. c.	11
14 - Lanaudière	61	133	194
15 - Laurentides	98	192	290
16 - Montérégie	14	30	44
17 - Centre-du-Québec	d. c.	d. c.	17
Total	544	936	1 480

d. c. : données confidentielles en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale en raison du nombre limité de particuliers ou de sociétés concernés.

1. Les données sont présentées par région administrative et non par région touristique (22 régions disponibles).

b) Nombre d'unités d'hébergement : Ces informations sont produites par le ministère du Tourisme.



**QUESTION 11**

Le bilan des activités d'inspection en matière d'hébergement touristique pour l'année écoulée.

**RÉPONSE**

Résultats d'inspection dans le secteur de l'hébergement touristique

	2024-2025 au 31 janvier
Nombre d'inspections	2 432
Nombre d'inspections non conformes	860
Nombre de constats d'infraction signifiés <sup>1</sup>	981
Nombre de condamnations <sup>1</sup>	731
Montant des amendes <sup>1</sup>	2 725 580 \$

1. Le nombre de constats d'infraction signifiés, le nombre de condamnations ainsi que le montant des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.





QUESTION 12

Les dépenses effectuées par Revenu Québec liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique pour l'année écoulée.

RÉPONSE

Les dépenses effectuées par Revenu Québec liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

Masse salariale pour toutes les activités d'inspection

	2024-2025 au 31 janvier
Masse salariale	4 950 163 \$

---





QUESTION 13

Les revenus fiscaux bruts amassés par la taxe d'hébergement touristique.

RÉPONSE

Revenus liés à la perception de la taxe sur l'hébergement

	2024-2025 au 31 janvier
Revenus	112,1 M\$

---





QUESTION 14

Ventilation, par article de loi, du nombre d'infractions constatées aux lois dont le ministère est chargé de l'application.

RÉPONSE

Nombre de constats d'infraction signifiés<sup>1</sup>

Activité	2024-2025 au 31 janvier
Enquêtes sur les fraudes fiscales	103
Inspections dans les secteurs de la restauration et des bars	275
Inspections dans le secteur du tabac (Revenu Québec et corps policiers)	1 812
Inspections dans le secteur du carburant (Revenu Québec et Société de l'assurance automobile du Québec)	229
Inspections dans le secteur de l'hébergement touristique	981
Inspections dans le secteur des entreprises de services monétaires	186
Inspections dans le secteur du transport rémunéré de personnes	333
Autres activités de contrôle	117
<b>Total</b>	<b>4 036</b>

1. Le nombre de constats d'infraction signifiés est lié à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.





QUESTION 15

Ventilation, par article de loi, du nombre de constats d'infractions émis relativement aux lois dont le ministère est chargé de l'application ainsi que de leur valeur monétaire.

RÉPONSE

Considérant que le constat d'infraction ne prend sa valeur qu'au moment de la déclaration de culpabilité, le montant des amendes est présenté au lieu de la peine réclamée.

Amendes (en M\$)<sup>1</sup>

Activité	2024-2025 au 31 janvier
Enquêtes sur les fraudes fiscales	4,8
Inspections dans les secteurs de la restauration et des bars	0,9
Inspections dans le secteur du tabac (Revenu Québec et corps policiers)	8,4
Inspections dans le secteur du carburant (Revenu Québec et Société de l'assurance automobile du Québec)	0,1
Inspections dans le secteur de l'hébergement touristique	2,7
Inspections dans le secteur des entreprises de services monétaires	1,5
Inspections dans le secteur du transport rémunéré de personnes	0,8
Autres activités de contrôle	0,1
Total <sup>2</sup>	19,2

1. Le montant des amendes est lié à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.
2. Le total peut ne pas correspondre à la somme des parties en raison des arrondis.





**QUESTION 16**

Taux effectif d'imposition sur le revenu :

- a) par décile;
- b) pour le 1 % ayant les revenus les plus élevés;
- c) pour le 0,1 % ayant les revenus les plus élevés;
- d) pour le 0,01 % ayant les revenus les plus élevés;
- e) pour les 1 000 contribuables ayant les revenus les plus élevés;
- f) pour les 100 contribuables ayant les revenus les plus élevés;
- g) pour les 10 contribuables ayant les revenus les plus élevés.

**RÉPONSE**

**TABLEAU 1**

Taux effectif moyen d'imposition du Québec pour les particuliers – revenu total par décile (en pourcentage)

Revenu total	2023
1 <sup>er</sup> décile	0,1
2 <sup>e</sup> décile	0,1
3 <sup>e</sup> décile	0,6
4 <sup>e</sup> décile	2,4
5 <sup>e</sup> décile	4,6
6 <sup>e</sup> décile	6,3
7 <sup>e</sup> décile	7,8
8 <sup>e</sup> décile	9,4
9 <sup>e</sup> décile	10,8
10 <sup>e</sup> décile	14,4
Total	9,5

**TABLEAU 2**

Taux effectif moyen d'imposition du Québec pour les particuliers ayant les revenus les plus élevés (en pourcentage)<sup>1</sup>

Revenu total	2023
Le 1 % ayant les revenus les plus élevés	16,1
Le 0,1 % ayant les revenus les plus élevés	16,4
Les 1 000 contribuables ayant les revenus les plus élevés	17,0

1. Pour des raisons de confidentialité, tous les résultats impliquant moins de contribuables que les 1 000 contribuables ayant les revenus les plus élevés ne sont pas présentés.



**QUESTION 19**

Dépenses encourues et études effectuées quant à l'implantation de déclarations de revenus préremplies.

**RÉPONSE**

Le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un projet pilote concernant la déclaration de revenus simplifiée (préremplie), le 21 mars 2023, lors du *Discours sur le budget 2023-2024*. Les travaux de mise en place du projet pilote ont été initiés dès le début de 2023-2024.

Le projet pilote visait à faciliter la production de la déclaration de revenus des personnes vulnérables, leur permettant ainsi d'obtenir toutes les sommes auxquelles elles ont droit.

Le projet pilote se poursuit pour l'année d'imposition 2024. Il a été étendu aux jeunes et aux particuliers à faible revenu, ayant une situation fiscale simple.

Revenu Québec a investi un montant total de 1,1 M\$ dans le projet pilote de la déclaration de revenus simplifiée 2023. Cette somme inclut des investissements initiaux non récurrents requis au lancement du projet pilote qui n'a nécessité aucune somme supplémentaire pour la déclaration de revenus simplifiée 2024.





**QUESTION 21**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020 et pour chaque année subséquente, le nombre d'enquêteurs de Revenu Québec en service pour faire respecter la réglementation entourant l'hébergement touristique de type Airbnb? Combien de contraventions ont été délivrées par ces mêmes inspecteurs par année depuis 2020? Quelle est la totalité du montant des amendes récoltées par Revenu Québec à ce jour?

**RÉPONSE**

Le nombre de personnes affectées au secteur de l'hébergement touristique découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

TABLEAU 1

Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs pour toutes les activités d'inspection

	2024-2025 au 31 janvier
Effectif (en ETC)	72,1

TABLEAU 2

Résultats d'inspection dans le secteur de l'hébergement touristique

	2024-2025 au 31 janvier
Nombre d'inspections	2 432
Nombre d'inspections non conformes	860
Nombre de constats d'infraction signifiés <sup>1</sup>	981
Nombre de condamnations <sup>1</sup>	731
Montant des amendes <sup>1</sup>	2 725 580 \$

1. Le nombre de constats d'infraction signifiés, le nombre de condamnations ainsi que le montant des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.





**QUESTION 22**

Concernant les contrôles de conformité fiscale dans le milieu de la coiffure depuis 2014 :

- a) quelles sont les pertes fiscales estimées dans ce secteur d'activité selon les plus récentes estimations disponibles;
- b) quels moyens et ressources humaines ont été déployés pour assurer cette conformité;
- c) combien de contrôles fiscaux ont été effectués;
- d) combien de dossiers ont fait l'objet d'une réclamation;
- e) quelles recettes ont été récupérées suite à ces contrôles;
- f) quels sont les moyens que Revenu Québec entend déployer dans le futur pour assurer cette conformité.

**RÉPONSE**

Les moyens et les ressources déployés par Revenu Québec par secteur d'activité découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec, qui est confidentielle. De plus, l'évaluation des pertes fiscales relève du ministère des Finances du Québec.

**TABLEAU 1**

Nombre de contribuables et mandataires ayant fait l'objet d'une vérification ou d'une intervention en non-production et découlant en avis de cotisation dans le secteur des soins personnels

	2024-2025 au 31 janvier
Nombre de contribuables et de mandataires	2 305

**TABLEAU 2**

Résultats globaux des activités de contrôle fiscal dans le secteur des soins personnels

	2024-2025 au 31 janvier
Résultats <sup>1</sup>	5,9 M\$

1. Ces résultats correspondent à l'ensemble des activités de contrôle fiscal, incluant les contrôles génériques applicables à l'ensemble des déclarations produites par les contribuables et les mandataires.



**QUESTION 27**

Débours et mesures visant à assurer la conformité fiscale des détenteurs de cryptomonnaie.

**RÉPONSE**

Les débours et les mesures visant à assurer la conformité fiscale des détenteurs de cryptomonnaie découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

Nouvelles mesures et mesures mises en place pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 janvier 2025

- Pour l'année d'imposition 2024, les déclarations de revenus des particuliers, fiducies et sociétés ont été ajustées afin d'intégrer les modifications apportées à la question sur la détention de cryptoactifs, laquelle exige désormais une réponse par « oui » ou « non ». Les contribuables ayant répondu « oui » devront également remplir un formulaire prescrit afin de déclarer des renseignements liés à la possession, la réception ou l'aliénation de cryptoactifs.
- Dans le cadre du projet de loi 35, sanctionné le 7 décembre 2023, Revenu Québec a proposé des modifications législatives à la Loi sur les entreprises de services monétaires (LESM), visant notamment à resserrer l'encadrement des guichets automatiques. Ce projet de loi, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025, a, entre autres, introduit une nouvelle catégorie de permis d'exploitation qui vise désormais spécifiquement les exploitants de guichets automatiques de cryptoactifs.



Liste des questions pour lesquelles aucune fiche n'est produite

Opposition officielle

- NR1 Prévisions d'embauches et des augmentations salariales ventilées par catégorie d'employés.  
*La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux » sous la question 37.*
- NR2 Montant versé par le gouvernement fédéral pour la perception et l'administration de la TPS.  
*La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux » sous la question 33.*
- NR3 Montant prévu par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.  
*La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements particuliers – Opposition officielle » sous la question 67.*
- NR4 Ventilation des amendes envoyées pour la lutte contre le travail au noir, la lutte contre le commerce illicite et la lutte contre les crimes économiques. Pour chacune de ces catégories, ventilation par année des montants récupérés et par région. Indiquer les moyens mis en place pour chaque catégorie et les critères d'évaluation de celles-ci.  
*La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux » sous la question 64.*

Deuxième groupe d'opposition

- NR5 Indiquer les mesures correspondant à une analyse différenciée des sexes (ADS) intégrées aux données pour l'année écoulée, ainsi que les mesures à venir.  
*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*
- NR6 Quels projets, mesures, politiques ou programmes ont fait l'objet d'une analyse différenciée des sexes (ADS)?  
*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*
- NR7 Combien de personnes et de ménages ont touché le crédit d'impôt pour la solidarité dans l'année écoulée? Ventiler par tranches de revenus, groupes d'âge et régions administratives.  
*La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.*
- NR8 Ventiler le recours aux REERs :  
a) quant à la proportion des contribuables y ayant recours, par décile de revenus;  
b) en valeur moyenne, par décile de revenus;  
c) en valeur totale, par décile de revenus;  
d) indiquer le coût fiscal total, par déciles de revenus.  
*La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.*
- NR9 Ventiler le recours aux CELIs :  
a) quant à la proportion des contribuables y ayant recours, par décile de revenus;  
b) en valeur moyenne, par décile de revenus;  
c) en valeur totale, par décile de revenus;  
d) indiquer le coût fiscal total, par décile de revenus.  
*La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.*
- NR10 Dépenses encourues et études effectuées pour mettre à jour les données relatives aux pertes fiscales découlant des paradis fiscaux, de l'évitement fiscal et de l'évasion fiscale.  
*La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.*



Liste des questions pour lesquelles aucune fiche n'est produite (suite)

NR11 Nombre (et taux correspondant) de contribuables détenant un statut d'immigration temporaire ou de demandeur d'asile, depuis 2019 (par année), tel qu'il appert notamment de leur numéro d'assurance sociale débutant par le chiffre 9 :

- a) préciser le statut d'immigration temporaire (TET, étudiants, etc.);
- b) demandeurs d'asile.

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

NR12 Nombre (et taux correspondant) de contribuables détenant le statut de résident permanent du Canada, depuis 2019 (par année).

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

NR13 Pourcentage de la recette fiscale québécoise provenant de contribuables détenant un statut d'immigration temporaire (travailleur étranger temporaire, étudiant) ou de demandeur d'asile, depuis 2019 (par année).

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

NR14 Pourcentage de la recette fiscale québécoise provenant de contribuables détenant le statut de résident permanent du Canada, depuis 2019 (par année).

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*